



Concerne : l'inscription pour l'année scolaire 2025/2026

Redange/Attert, le 04 avril 2025

Chers parents,

Si vous avez toujours besoin de notre Service d'éducation et d'accueil (Maison Relais) Beiestack pour l'année scolaire 2025/2026, vous pouvez déjà procéder à l'inscription de votre enfant.

Pour inscrire votre enfant, nous vous demandons de remplir les documents d'inscription et de les renvoyer dûment remplis soit par courrier, soit par courriel, ou bien de les déposer dans notre boîte aux lettres au 11C, Grand-Rue **pour le 16 mai 2025 au plus tard.**

Pour toute question, n'hésitez pas à envoyer un mail à direction.sea@redange.lu ou de téléphoner au numéro suivant : 621 137 219.

Nous proposerons la possibilité d'un entretien à une date ultérieure. Des informations d'organisation et de déroulement vous parviendront avant la rentrée scolaire.

Veuillez prendre en considération que nous avons changé nos fiches d'inscription et pour cette raison, il est indispensable de remplir toutes les nouvelles fiches d'inscription suivantes :

- La fiche d'inscription signée (pour chaque enfant une fiche qui va être renouvelée annuellement),
- La fiche de renseignements (en cas de changement, veuillez la remplir et la renvoyer afin que la fiche de renseignement soit toujours à jour),
- Le contrat de parents signé (pour chaque ménage, il y existe un contrat qui ne doit pas être renouvelé),
- Le certificat de travail de chaque parent vivant dans le même ménage que l'enfant et qui ne date pas plus qu'un mois (s'il date de plus d'un mois, il n'est pas/ plus valable pour la Maison Relais),
- La fiche d'autorisation parentale pour toute personne autorisée à venir chercher l'enfant (**pour chaque personne, il faut remettre une copie de la carte d'identité, également pour les parents**).

Veuillez noter que vous devrez joindre les documents suivants :

- une photocopie de la carte de vaccination de l'enfant
- une photo ou une copie de la carte d'identité de chaque personne, qui a le droit de récupérer l'enfant (cette autorisation parentale est uniquement valable, si on a reçu la copie de la carte d'identité de la personne concernée)

Au cas où vous **ne respectez pas la date de remise** ou bien que **votre dossier n'est pas complet**, nous ne pouvons pas garantir l'encadrement de votre enfant pour la prochaine année scolaire et pour **cette raison votre enfant sera mis sur une liste d'attente.**

Lorsque l'inscription de votre enfant a été acceptée, nous vous renvoyons une copie de la fiche d'horaire d'inscription signée par la responsable ainsi qu'un exemplaire du contrat des parents signés par les deux parties.

Je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes sentiments distingués,

Carlyn VOSMAN
Chargée de direction